



DELIBERATION

Objet : ABES - Raccordement du bâtiment « Au carrefour de l'emploi » au réseau de chaleur

Le 17 novembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 novembre 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Carl INCORVAIA, Pascale DUMAZET, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Noélia SEGUIN, Marie-Claire GRANGE, Isabelle BOIS, Ludovic MAGALHAES, Marie MONTET, Niyazi KARA, Ludovic CEYTE, Pascal CAMPEGGIA, Bernadette PONSON, Louis BELLE, Ferat AKBAL.

Procurations : Monsieur Pascal GALONNET à Madame Nicole BRUEL, Monsieur Stéphane FAVEYRIAL à Monsieur Marc MONTEUX, Monsieur Emmanuel ROBERT à Monsieur François DRIOL, Monsieur Cyrille CHAPOT à Madame Hélène FABRE, Madame Leihla KHEBRARA à Madame Noélia SEGUIN, Madame Mauricette MOINE à Monsieur Pascal CAMPEGGIA.

Absent : Monsieur Baptiste PEPIN.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence relative au réseau de distribution chaleur comprenant la chaufferie bois avenue de Saint-Etienne, a été déléguée au SIEL en 2006, et reprise par Saint-Etienne Métropole le 1^{er} janvier 2016. De plus, le délégataire est la société CORIANCE et la gestion est réalisée par Andrézieux-Bouthéon Energie Services (ABES), filiale de CORIANCE.

Il indique que la Commune est engagée dans la promotion de l'exploitation de la ressource bois- énergie par le biais du service public de distribution de chaleur, et son installation communément appelée « Chaufferie biomasse ». A ce titre, elle entend favoriser le déploiement du réseau de chaleur et le raccordement des équipements et bâtiments situés notamment sur les quartiers de la Chapelle et des Terrasses.

Il ajoute qu'il paraît donc opportun de procéder au raccordement du bâtiment de l'ancienne gendarmerie situé 44 rue Molière à Andrézieux-Bouthéon appartenant à la commune et devant prochainement faire l'objet de travaux pour y accueillir le projet « Carrefour de l'emploi » regroupant la Mission Locale du Forez et différentes structures intervenant en matière d'aide à la recherche d'emploi.

Monsieur le Maire explique que, dans cette optique, la société ABES, délégataire, propose un contrat sous la forme d'une police d'abonnement qui prévoit :

- La fourniture d'énergie pour les besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire de l'établissement « Au carrefour de l'emploi », soit une puissance souscrite de 45 kW,
- L'institution d'une servitude de passage au bénéfice du réseau de chaleur,
- Le coût de raccordement au réseau de chaleur est de 1 € TTC, sous réserve que le concessionnaire obtienne la prime CEE, selon les détails indiqués dans le tableau ci-après :

	H.T.	TVA (20%)	T.T.C.
Droits de raccordement	106 517,50 €	21 303,50 €	127 821,00 €
Coûts de branchement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total frais de raccordement	106 517,50 €	21 303,50 €	127 821,00 €
Prime CEE (non soumis TVA) perçue par le concessionnaire	127 820,00 €	-	127 820,00 €
Total à payer par l'abonné	-21 302,50 €	21 303,50 €	1,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la police d'abonnement ainsi que la convention d'engagement de raccordement qui en découle relative au raccordement du bâtiment « Au carrefour de l'emploi » au réseau de chaleur urbain, à conclure avec ABES,
- **APPROUVE** le montant du coût de raccordement et son paiement selon la police d'abonnement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document en lien avec ce raccordement, y compris d'éventuels avenants.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 18 novembre 2025

**Le Maire,
François DRIOL**



**Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET**

